Editorial FMH

Le projet SwissDRG prend corps et s'accélère: la FMH est un rouage important de ce mouvement

Récemment, le Conseil fédéral a émis les modifications des ordonnances d'application de la LAMal (OAMal, OCP). Il en ressort qu'une seule instance sera habilitée à gérer et améliorer la structure tarifaire des hôpitaux dans le domaine de l'assurance sociale: ceci légitime et renforce

Une seule instance sera habilitée à gérer et améliorer la structure tarifaire des hôpitaux: ceci légitime et renforce le rôle de SwissDRG SA

le rôle de SwissDRG SA, fondée au début de cette année par les partenaires de la santé, dont la FMH. De plus, cette société voit son champ d'action élargi par l'autorité fédérale, à la gériatrie, la réhabilitation ainsi qu'à la psychiatrie. Concomitamment, ces ordonnances fixent des délais contraignants, obligeant le CaseMix Office (CMO) nouvellement créé à fonctionner d'emblée sous la pression du temps et appelant le Conseil d'administration à faire des choix.

L'échéance la plus significative est celle du 30 juin 2009, date à laquelle la première version de la nouvelle structure tarifaire devra être soumise au Conseil fédéral pour approbation. Etant entendu qu'il est fastidieux d'apporter des modifications d'envergure par la suite, la nécessité d'établir un produit initial aussi abouti que possible, s'impose. Consciente de cette réalité, la FMH a anticipé le mouvement et s'est donné les moyens d'accompagner le processus d'helvétisation 2008 de manière conséquente. Les représentants de nos sociétés de discipline et associations faîtières, sensibilisés par cet enjeu, ont très bien relayé le message, si bien que la FMH a pu remettre récemment plus de 1600 propositions d'amélioration au CMO, toutes sus-

ceptibles d'être intégrées dans la classification des procédures CHOP et dans la version 0.2 du groupeur SwissDRG qui sera l'ossature de la première structure tarifaire soumise à l'exécutif fédéral. Par ailleurs, les auteurs de ces propositions ont eu le loisir de les présenter aux experts mandatés par nos soins: au moyen de leurs conseils avisés, ceuxci ont complété avantageusement les connaissances spécifiques des spécialistes par une vue d'ensemble intégrative de la mécanique des DRG. Cette procédure méticuleuse a permis d'étayer l'argumentation pour chaque cas et a donné une crédibilité décisive au corps médical qui est maintenant directement sollicité par le CMO pour l'analyse subséquente de ce flux propositionnel.

A cette occasion, j'aimerais remercier les sociétés de discipline et associations faîtières pour l'immense travail accompli cet automne. Vous avez ainsi permis à la FMH de donner la meilleure réponse qui soit à tous les détracteurs

La FMH a pu remettre récemment plus de 1600 propositions d'amélioration au CMO. Cette procédure a donné une crédibilité décisive au corps médical

qui ne cessent de vouloir limiter son influence: le corps médical est compétent, collaborant, constructif, diligent et surtout indispensable à l'élaboration d'une structure tarifaire hospitalière crédible.

> Dr Pierre-François Cuénoud, membre du Comité central de la FMH, responsable du domaine SwissDRG

